
Nombre de membres

en exercice: 19

Séance du 25 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le 25 septembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 18 septembre, s'est réunie sous la présidence de Marielle ALARY.

Présents : 17

Votants : 18

Sont présents: Marielle ALARY, Pierre FOUCHE, Catherine LOUBIERE, ,
Christiane BOYER, Christian DAURAT, Danielle MORINIERE, Anne LEYMAT,
Louis BONNEVAL, Pierre LEYMAT, Jean-Pierre RUARD, Valérie MEVOLLON-
TALLIS, Magalie GERAUD, Cendrine CHANTEPIE, Théo BELAUBRE, Nicole
CASAGRANDE, Patrick FAURI, Martine GARNIER,

Représentés: Pierre LABANT par Marielle ALARY

Excuses: Jean-Paul BOURDET

Absents:

Secrétaire de séance: Christiane BOYER

Ordre du jour :

- Désignation membres de la commission locale des charges transférées (CLECT)
- Tarif des salles communales
- Adhésion au CAUE (Conseil architecture urbanisme environnement)
- Avenant au bail commercial de M. Férit Dergici
- Vente d'un terrain à Mme Maria Esteves
- Garantie d'emprunt Interrégionale Polygone
- Vente lot n°3 lotissement Bas de Briat
- Affectation de résultats 2019 budget commune intégrant résultats du budget eau
- Transfert excédents 2019 du budget eau au SIAEP des eaux du Blagour
- Chemin du Château d'eau des Quatre-Routes
- Devis défense incendie secteur lotissement Parrot
- Décision modificative n°1

Questions diverses

- Point petits travaux
- Point voirie
- Salle du Conseil municipal
- Ramassage des déchets verts

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h05.

Mme Christiane Boyer est désignée secrétaire de séance.

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la dernière séance. Mme Casagrande relève la remarque de M. Pierre Leymat exprimant sa satisfaction de voir désormais les comptes-rendus affichés sur le site et aux panneaux. Elle précise que sous l'ancienne municipalité, les secrétaires ont toujours affiché aux panneaux les comptes rendus, même s'il est arrivé que cela soit fait avec un peu de retard.

Ceci dit, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme la Maire rappelle que la dérogation obtenue pour tenir les séances du Conseil à la salle des fêtes des Quatre-Routes n'était valable que durant l'état d'urgence sanitaire et qu'il y a obligation à réintégrer le lieu officiel de réunion.

2020-058 - Objet : Désignation membres de la commission locale des charges transférées (CLECT)

Vu, la délibération de la Communauté de Communes CAUVALDOR n° 2020_07_27_016, en date du 27 juillet 2020 arrêtant la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées comme suit : un représentant par commune, plus un membre supplémentaire par tranche de 1000 habitants entamée (population DGF) au-delà des premiers 1000,

Considérant qu'au vu de la population DGF 2020 de notre commune qui compte 1150habitants, le conseil municipal doit désigner **deux** membres pour siéger à la C.L.E.C.T. de la Communauté de communes CAUVALDOR,
Vu la candidature de Madame Marielle ALARY et de Monsieur Pierre FOUCHÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE :

- de désigner : Madame Marielle ALARY et de Monsieur Pierre FOUCHÉ pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- de dire qu'au vu de ces désignations, le Président de la communauté de communes prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT,
- de dire que lors de sa première réunion, la commission élira en son sein un Président et un Vice-Président.

2020-059 - Objet : Tarif salles communales

Madame la Maire rappelle que la commune dispose de plusieurs salles et locaux sur les deux communes historiques qui sont mis à disposition de particuliers ou d'associations. Elle en présente les modalités.

Il y a également la salle de la maison de l'enfance dont les locations sont gérées d'usage par le Rionet. Mme Garnier précise que cette salle, ne disposant pas d'équipement de cuisine est très peu louée.

Madame la Maire fait part de la situation de la commune de Saint-Michel de Bannières dont la salle des fêtes est actuellement en travaux pour au moins un an pour mise aux normes et qui sollicite les communes voisines pour accueillir ses administrés. Elle précise que le tarif de cette salle est de 120 € pour les particuliers

Mme la Maire propose

1/ d'instaurer une caution de 100 € pour la salle du foot des Quatre-Routes

2/ de mettre à disposition des particuliers de Saint Michel de Bannières et pour la durée des travaux de leur salle des fêtes :

- la salle des fêtes des Quatre Routes moyennant une participation de 150 € par soirée et 500 € de caution
- la salle du foot moyennant une participation de 60 € par soirée et 100 € de caution

Mme Casagrande demande que, pour la salle du foot, priorité soit donnée aux associations de la commune, ce que confirme Mme la Maire

M. Leymat demande si les communes voisines sont dans la même démarche de territoire.

Mme la Maire confirme et précise qu'il n'est pas possible d'accueillir les activités des associations de Saint Michel car la maison du temps libre des Quatre-Routes est toujours occupée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

CONFIRME les tarifs de location des salles communales tels qu'énoncés :

- chez Valentin 80 € + 200 € de caution pour les particuliers de la commune – gratuit pour les associations de la commune
- salle des fêtes des Quatre-Routes : 150 € pour les particuliers de la commune, 300 € pour les particuliers hors commune, 50 € pour les associations de la commune après une première location gratuite, gratuité pour les associations de la commune ne bénéficiant pas de subventions – 500 € de caution
- salle du foot : 40 € pour les particuliers de la commune, 40 € pour les associations de la commune après une première location gratuite

APPROUVE l'instauration d'une caution de 100 € pour la salle du foot

APPROUVE la mise à disposition des particuliers de Saint Michel de Bannières et pour la durée des travaux de leur salle des fêtes

- la salle des fêtes des Quatre Routes moyennant une participation de 150 € par soirée et 500 € de caution
- la salle du foot moyennant une participation de 60 € par soirée et 100 € de caution

AUTORISE Mme la Maire à signer les conventions d'occupation correspondantes et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Mme la Maire signale pour information que la salle des fêtes accueillera le 24 octobre après-midi un spectacle organisé par la bibliothèque de Saint-Michel de Bannières.

2020-060 - Objet : Adhésion au CAUE

Le CAUE (Conseil d'Architecture et d'Environnement) est un organisme public indépendant de conseil « à la disposition des collectivités [...] qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement ». Les interventions du CAUE sont gratuites tant pour les particuliers que les collectivités.

Depuis 2011, les communes ont la possibilité d'adhérer à cet organisme moyennant une cotisation fixée en Assemblée générale. Pour les communes de 701 à 1500 habitants, la cotisation annuelle est fixée à 120 euros.

Madame la maire propose au Conseil, comme un tiers des communes du Lot, d'adhérer au CAUE du Lot dès cette année 2020 et de désigner la personne qui représentera la commune dans cette instance

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE d'adhérer au CAUE du Lot pour l'année 2020

APPROUVE le montant de la cotisation annuelle 2020 de 120 €

AUTORISE Mme la Maire à renouveler chaque année cette adhésion et à payer la cotisation y afférant

DECIDE d'imputer cette dépense au budget 6281

DESIGNE Pierre LEYMAT pour représenter la commune au sein du CAUE.

2020-061 - Objet : Avenant au bail commercial de M. Férit Dergici

Vu la délibération 2020-039 en date du 3 juin 2020 relative à la signature d'un bail commercial avec M. Férit Dergici pour l'exploitation d'un kebab.

Mme la Perceptrice de Saint-Céré a fait part à la Commune de l'obligation d'assujettir ce loyer à une TVA à 20 % du fait de la nature du commerce (commerce de bouche) et de la forme juridique de son exploitant.

Les termes financiers du bail conclu au 1^{er} juillet 2020 s'établissaient ainsi : 100 euros les 6 premiers mois (soit de juillet à décembre 2020), 200 euros les 6 mois suivants (de janvier à juin 2021) puis 300 euros par mois (à partir de juillet 2021) avec une révision annuelle au 1^{er} janvier.

Afin de ne pas remettre en cause le loyer demandé à M. Dergici, Mme la Maire propose au Conseil que ces montants soient TVA incluse et de modifier le bail en ce sens :

M. Leymat demande si le locataire récupère la TVA. M. Fouché répond que son statut actuel ne le permet pas mais que la commune peut récupérer la TVA sur les travaux effectués sur le local.

M. Leymat remarque que même si le bail a été défini sans TVA, il doit suivre les évolutions de la TVA applicable.

Mme Garnier remarque qu'il est difficile de revenir en arrière

Mme Casagrande demande s'il est juridiquement faisable de soumettre ce bail à TVA. Elle souligne la difficulté à maintenir des commerces aux Quatre-Routes.

Mme Alary dit qu'il est difficile d'appliquer une TVA de 20 % à un tarif qui était convenu. La TVA récupérée sur les travaux effectués par la commune compensera pour partie la TVA reversée.

Après en avoir délibéré et à 15 voix pour, 3 voix contre : Louis Bonneval, Pierre Leymat, Cendrine Chantepie, le conseil :

- DECIDE d'assujettir à la TVA le loyer commercial de M. Férit Dergici
- DECIDE de fixer le montant des loyers comme suit : 83,34 € HT (100,00 € TTC selon le taux actuel de TVA) pour les mois de juillet à décembre 2020 inclus/ 166,67 € HT (200,00 € TTC selon le taux actuel de TVA) pour les mois de janvier à juin 2021 inclus / 250,00 € HT (300,00 € TTC selon le taux actuel de TVA) à compter du mois de juillet 2021.
- AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant au bail correspondant et tout document nécessaire à la conclusion de cette affaire.
- CHARGE Madame la Maire des démarches nécessaires à la déclaration et au paiement de la TVA qui sera ainsi collectée.

2020-062 - Objet : Vente terrain à Maria Esteves

Madame la Maire expose au Conseil la demande de Mme Maria Esteves, riveraine de parcelle supportant la voie communautaire qui mène à la MAPA : en période scolaire des véhicules se garent devant chez elle, à moitié sur son terrain et à moitié sur la partie enherbée qui longe la rue, elle souhaiterait acquérir la bande de terrain d'environ 200 m² et clôturer son terrain.

Mme Casagrande confirme les désagréments subis par cette riveraine dont l'accès à sa parcelle est parfois bloqué par le stationnement de véhicules.

Avant d'engager la procédure de bornage, qui sera à la charge de Mme Esteves, Mme la Maire propose au conseil de se prononcer sur le principe du déclassement d'une partie de la parcelle concernée et de fixer un prix de vente de 5 € le m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

- CONSTATE la désaffectation de la portion de parcelle cadastrée section AH 474 Les Quatre-Routes telle qu'ébauchée en annexe et dont la délimitation sera précisée à l'issue du bornage
- EN PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal
- AUTORISE Mme la maire ou ses adjoints à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.
- DECIDE à l'issue du déclassement de céder à Mme Maria Esteves au prix de 5 €/m² cette parcelle
- AUTORISE Mme la Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte correspondant et tout document nécessaire à la conclusion de cette affaire.

19h48 sortie de Mme Mevillon

2020-063 - Objet : Garantie d'emprunt Interrégionale Polygone

Monsieur Pierre FOUCHÉ fait part au Conseil de la demande de la SA Interregionale Polygone en date du 4 septembre 2020 de garantir à hauteur de 50 % l'emprunt de 268 011 € qu'elle a contracté pour la construction de deux pavillons au lotissement du Bas de Briat. Les 50% restant sont garantis par le Département du Lot.

18h51 retour de Mme Mevillon

M. Ruard demande si l'on peut s'y opposer

Mme la Maire répond que la pratique et l'usage font que les communes garantissent ces emprunts liés à la réalisation de logements sociaux, mais que l'on peut s'y opposer car le risque zéro n'existe pas.

M. Fouché remarque que le plus choquant est que la garantie soit demandée après la réalisation de l'emprunt

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil DECIDE

- D'accorder sa **garantie à hauteur de 50 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **268 011,00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°113245 constitué de 2 lignes du prêt.
- Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrale de la présente délibération
- La garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé et par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2020-064 - Objet : Vente terrain lotissement Bas de Briat

Vu la délibération 2020-043 en date du 3 juin 2020 relative à la vente du lot n° 3 du lotissement Bas de Briat à M. et Mme MINNET

Considérant la nécessité de redéfinir, suite au bornage des parcelles, la surface vendue

Madame la maire propose d'annuler la délibération 2020-043 et de la remplacer par la présente.

Madame la Maire rappelle au conseil la proposition d'achat par Monsieur et Madame Minnet du lot n° 3 du lotissement du Bas de Briat. Il résulte du bornage que ce lot n°3 correspond aux parcelles AB 666 et AB 660 (issues des parcelles AB 592 et AB 593) et a une superficie de 946,00 m².

Vu la délibération de la commune des Quatre-Routes du Lot fixant à 12 euros le m² le prix de vente des terrains du lotissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

- DECIDE de vendre à M. et Mme MINNET Ali le lot n°3 du lotissement du Bas de Briat d'une superficie de 946 m² au prix de 12 euros le m² TTC, soit 11 352,00 € (onze mille trois cent cinquante deux euros)
- AUTORISE Madame la maire ou ses adjoints à signer l'acte de vente correspondant et tout document nécessaire à la conclusion de cette affaire.

2020-065 - Objet : Affectation du résultat – budget commune

M. Fouché fait part de la demande de Monsieur Montourcy, Inspecteur au centre des finances de Saint-Céré, de consolider (comme suite au transfert de la compétence eau du territoire des Quatre-Routes au SIAEP du Blagour) les résultats 2019 du budget principal par ceux du budget annexe de l'eau votés avec les comptes administratifs. Il propose de modifier la délibération d'affectation des résultats du budget principal tenant compte des données suivantes :

Résultats de clôture :

	Résultat de clôture 2019 budget commune	Résultat de clôture 2019 budget eau	Résultat de clôture consolidé
Investissement	3 108,79	23 898,90	27 007,69
Fonctionnement	223 273,23	21 078,13	244 351,36

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 211 511,98 €
En recettes pour un montant de : 51 021,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Après intégration des résultats de clôture du budget annexe de l'eau, le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 133 483,29 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil :

DECIDE d'annuler la délibération 2020-012 du 11 mars 2020 et d'affecter les résultats comme suit

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 133 483,29 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 110 868,07 €

Ligne 001 :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 27 007,69 €

M. Leymat remarque la difficulté à suivre ce type de délibération sans support visuel. Mme la Maire répond que cette salle du Conseil n'est pas très grande et qu'il est difficile d'y installer un vidéoprojecteur.

2020-066 - Objet : Transfert des excédents du budget eau au SIAEP du Blagour

Vu l'intégration des résultats de clôture 2019 du budget annexe eau dans le budget principal

Vu l'adhésion au 1^{er} janvier 2020 de la commune au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Blagour

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de transférer au SIAEP du Blagour les montants correspondant à la totalité des excédents de fonctionnement et d'investissement 2019 du budget de l'eau soit :

- 23 898,20 € pour l'excédent d'investissement inscrits au compte 1068
- 21 078,13 € pour l'excédent de fonctionnement inscrit au compte 678

2020-067 - Objet : Chemin château d'eau

20h20 sortie de Magali Géraud

Monsieur Christian DAURAT expose au Conseil que l'on accède au château d'eau des Quatre-Routes par des terrains privés et sans voie aménagée.

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des eaux du Blagour, sollicite la commune pour acquérir l'assise nécessaire à un chemin et en aménager le départ, soit environ un quart, le syndicat prenant en charge l'aménagement de trois quart restant.

20h25 retour de Magali Géraud

Les propriétaires des terrains proposent de vendre à la commune pour l'euro symbolique le foncier nécessaire à la réalisation d'un chemin d'accès au château d'eau. Les frais de géomètre et de notaire étant à charge de la commune. Madame la Maire propose d'accepter ces conditions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

- DECIDE d'acquérir, au prix de l'euro symbolique, les terrains nécessaires à l'aménagement d'un chemin d'accès au château d'eau de Labouysse et tels que représentés sur le plan de projet de division joint en annexe.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à charge de la commune.
- DECIDE de prendre en charge l'aménagement d'un quart environ de ce chemin d'accès, le restant de l'aménagement étant à charge du SIAEP des eaux du Blagour.
- AUTORISE Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte correspondant et tout document nécessaire à la conclusion de cette affaire.

Défense incendie des Quatre-Routes

M. Fouché informe le Conseil que tous les travaux relatifs à la sécurité incendie du secteur des Quatre-Routes vont être faits plus rapidement que prévu et qu'il convient d'inscrire des crédits complémentaires.

Il rappelle que l'ancienne municipalité avait travaillé avec l'ASA (Association Syndicale Autorisée pour les travaux en irrigation collective) pour bâtir la défense incendie de la zone du nouveau Carrefour jusqu'à la voie ferrée. Les crédits correspondants avaient été votés et sont inscrits au BP 2020 à hauteur de 24734 € HT (29680 € TTC).

Une 2^{ème} tranche de travaux s'élève à 28 233,60 € TTC pour la partie au-delà de la voie ferrée qui nécessite l'installation de deux poteaux incendie : pour Carrefour et pour Evoludis et les maisons avoisinantes.

Un point a été fait sur le terrain avec les pompiers qui ont suggéré de profiter des travaux en cours pour étendre la défense incendie jusqu'à la route de Saint-Julien. Le devis correspondant s'élève à 16 705,20 €.

M. Fouché propose que les crédits nécessaires, soit près de 45 000 €, soient pris sur l'opération climatisation de la salle des fêtes qui ne sera pas réalisée cette année. Il précise que ce projet n'est pas abandonné pour autant.

Mme la Maire rappelle l'intérêt à alimenter, quand cela est possible, les bornes incendie avec de l'eau d'irrigation plutôt qu'avec de l'eau potable. Elle précise que certaines bornes sont limitées en débit.

Les travaux envisagés permettront avec une borne de sécuriser la défense incendie du Parrot, du Pré d'Astié et du secteur de l'ancien Carrefour. Il restera à bouger 1 PEI qui n'est pas accessible. A partir d'une borne il est possible de dérouler 200 voire 300 m de tuyaux.

Elle rappelle que la défense incendie incombe aux communes.

M. Daurat approuve l'opportunité qui est ainsi saisie de profiter des gros chantiers en cours pour faire ces travaux de sécurisation de la défense incendie.

Mme la Maire précise qu'une information sera donnée à la population sur les travaux en cours, les routes barrées ... Concernant les travaux route de Turenne le commencement des travaux a été un peu rapide mais les commerçants ont été prévenus.

Mme Casagrande demande si l'installation de téléalarme a bien été intégrée aux travaux pilotés par l'ASA. M. Fouché confirme et précise que la première tranche sur laquelle l'ASA est maître d'œuvre, plus les deux tranches pour qui le maître d'œuvre est la commune, représentent un financement de près de 70 000 euros, plus 220 € de cotisation par borne.

Mme la Maire précise que la commune finance la partie publique de la défense incendie mais que l'entreprise finance son propre matériel de défense incendie, les RIA (robinet incendie armé)

2020-068 - Objet : Décision modificative N°1

Madame la Maire propose afin de financer dès cette année les travaux de défense incendie de prendre 45 000 € de crédits sur l'opération Climatisation de la salle des fêtes et d'en créditer une opération Défense incendie, soit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Opération défense incendie		
art 21568	45 000,00	0
Opération 14 climatisation salle des fêtes Art 21318	- 45 000,00	0
TOTAL	0	0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

8

Points travaux :

M. Ruard expose les travaux en cours ou réalisés :

- Mise en conformité électrique suite au passage de la SOCOTEC dont prise de terre à refaire Chez Valentin
- Souscription d'un contrat d'entretien pour les chaudières des logements du lotissement Champ Bouyé
- Travaux de toiture : à Lasvaux quelques tuiles du préau à changer, changer le chéneau à l'arrière du préau et modifier le sens de la pente afin que l'écoulement ne se fasse plus contre la location, arêtier de l'ancien garage du corbillard à revoir – à Cazillac : angle du chéneau du presbytère à reprendre – aux Quatre-Routes : zinc sur l'avant du magasin de l'optique et du Kebab à changer, 3 jours de nacelle sont nécessaires et augmentent la facture. MM. Casagrande et Fauri disent qu'un couvreur était passé en 2019 ; débord de toiture de la maison Leyge à reprendre
- Mur du presbytère de Cazillac qui menace de tomber à refaire en partie
- Modification du branchement en eau de l'agence postale : compteur unique du logement qui alimentait également la Poste
- Cuvettes des WC de l'école des Quatre-Routes changées par les agents communaux
- Remplacement effectué du portail de l'école maternelle de Cazillac par un modèle électrique
- Création prévue d'une ouverture de la bibliothèque des Quatre-Routes côté place
- Commande de panneaux de signalisation aux normes exigés par la SNCF pour les PN 98 et 99

Mme Casagrande indique que la terrasse de l'église des Quatre-Routes n'est plus étanche. M. Leymat remarque que cette terrasse nuit à l'esthétique de l'église et amène de l'humidité au bâtiment et qu'il conviendrait de l'enlever. Mme Casagrande suggère alors l'installation d'une protection pour la porte.

Mme la Maire constate qu'un certain nombre de travaux ont été réalisés ou engagés et qu'il reste encore beaucoup de travaux à réaliser sur les bâtiments communaux. Elle note qu'un devis pour la peinture de la façade de l'optique a été signé.

Mme Géraud transmet la demande d'administrés concernant la date de réparation de la clôture de la pompe de relevage. M. Leymat remarque que cela concerne l'assainissement.

Travaux de voirie

M. Daurat signale que sur la voirie communautaire, le point à temps et les travaux d'investissement 2019 ont été réalisés et sont satisfaisants.

Concernant la voirie communale, des devis sont en attente pour Chapelle Batal et La Cambrellerie

Mme Alary précise que les travaux sur la voirie communautaire sont sous maîtrise d'ouvrage de Cauvaldor.

Salle du Conseil municipal

Mme la Maire remarque que l'ancienne salle du Conseil des Quatre-Routes n'est pas accessible aux personnes handicapées et que celle de Lasvaux est trop petite. Elle propose d'engager une réflexion dans les années qui viennent pour trouver une solution.

Mme Casagrande demande s'il est possible de relancer la solution de la salle Leyge. Mme la Maire répond que ce n'est pas possible car le testament léguant cette salle à la commune la dédiait aux personnes âgées du village.

Aménagement de la commune

Mme la Maire fait part au Conseil des études qu'il conviendra de mener ces prochaines années :

- étude globale sur la voirie communale et les cheminements piétons
- étude globale sur le bâtiment du secrétariat de Lasvaux qui abrite logements, bureau, salle de réunion, salle voutée en dessous ... afin de voir comment valoriser et exploiter au mieux cette bâtisse. Cela permettrait de définir des tranches de travaux et aller chercher tous les financements possibles (aides actuelles sur la rénovation énergétique, les énergies renouvelables, la « débétonnisation » ...)

M. Leymat informe le Conseil que la commission bâtiment se réunira le 17 octobre 10h à Lasvaux afin notamment d'étudier les améliorations possibles de ce bâtiment. La FDEL présentera à cette occasion les modalités de son engagement auprès des collectivités.

Mme la Maire dit qu'elle va essayer d'instaurer une périodicité des réunions du Conseil.

M. Fouché note qu'il y a beaucoup de projets et de choses à faire mais qu'il faut définir des priorités et cibler les sites concernés. Il remarque qu'autour de l'école de Cazillac beaucoup de choses ont été réalisées ; à Lasvaux, hormis la rénovation du secrétariat, il reste beaucoup à faire (terrain de tennis...). Une réflexion globale pour l'aménagement de ce site pourrait être une priorité pour l'année qui vient.

Mme Alary dit qu'au prochain Conseil la commission patrimoine fera un point sur l'inventaire du petit patrimoine.

Journées du Patrimoine

Mme Anne Leymat souligne la qualité des visites guidées des églises de Lasvaux et Beyssac par M. Deslongchamps. Elle fait part de la satisfaction des gens à voir les églises ouvertes et s'interroge comment faire plus de publicité pour ces journées. Mme la Maire répond que l'information était sur le site de la commune, sur facebook et relayée par la Dépêche. Elle souligne la réussite de la randonnée du matin.

Déchets verts

Mme la Maire demande à chacun de réfléchir à cette question. Cette collecte ne se fait pas à Cazillac mais se fait ponctuellement et sans cadrage aux Quatre-Routes. Le débat a été ouvert en réunion des adjoints. C'est une problématique qui revient souvent. Pendant que les agents communaux ramassent les déchets verts ils ne font pas autre chose et beaucoup de communes ne proposent pas ce service. Les particuliers qui emploient quelqu'un pour leur jardin peuvent par ailleurs bénéficier d'un crédit d'impôt. Il conviendra d'éditer un guide pratique de la commune où il sera précisé que le ramassage des déchets verts ne se fait pas, Mme la Maire demande aux conseillers s'il faudra y mettre des exceptions.

M. Fauri remarque que lorsque les agents communaux ramassent les feuilles, il est fréquent que des particuliers déposent directement des déchets verts dans leur benne.

M. Daurat dit qu'il faut faire passer le message que les déchets verts ne sont pas ramassés.

M. Leymat précise que les déchets verts n'ont pas à être déposés sur la voie publique

Mme Casagrande confirme que la commune n'a jamais instauré de ramassage des déchets verts

Mme la maire conclut qu'une information sera faite que les déchets verts ne sont pas ramassés.

Mme Garnier dit qu'à Fermontes un particulier était prêt à mettre à disposition un terrain pour accueillir les déchets verts, mais cela ne résout pas le problème de leur évacuation.

Travaux d'assainissement

Mme Casagrande attire l'attention du Conseil sur la problématique des eaux pluviales aux Quatre-Routes : il n'y a pas de plan du réseau de collecte des eaux pluviales il est impossible d'indiquer aux administrés où se brancher. Si des eaux pluviales sont évacuées vers la nouvelle station avec le nouveau filtre cela risque de tout bloquer.

M. Daurat précise qu'un diagnostic du réseau sera réalisé

M. Leymat signale qu'il y a des plans en mairie pour la rue dont les travaux ont été réalisés en 2006 et qu'un diagnostic eaux pluviales avait été réalisé.

Mme Casagrande remarque que la SAUR ne peut pas relancer les abonnés non reliés au réseau EP faute de pouvoir leur indiquer où se brancher.

Communication

M. Belaubre informe le Conseil que 2 réunions publiques se tiendront vendredi 02 octobre à 20 h00 à la salle des fêtes des Quatre-Routes et le samedi 3 octobre à 14h00 à la maison de l'enfance de Cazillac afin de présenter le bilan des 168 questionnaires retournés par les habitants de la commune. La population en est informée par la distribution de flyers ainsi que par le site internet de la commune et facebook.

Il rappelle que le conseil de ce jour est filmé et que l'enregistrement sera déposé sur la chaîne you tube. Il remercie au nom du Conseil Aurélie Réginato qui a filmé la séance.

Départ d'une secrétaire de Mairie

Mme la Maire fait part du départ au 1^{er} décembre de Mme Françoise Leoen pour une autre collectivité et souligne la qualité de son travail de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Mme Leoen remarque que sa décision a été très difficile à prendre car elle a beaucoup apprécié le travail exercé depuis 8 ans auprès des différentes municipalités et de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.